

Paroles de pigouille
n° 10 Hiver 2013

///actualité

RÉHABILITATION
du patrimoine communal (suite)…



travaux

Des travaux importants ont dû être engagés dans la salle des fêtes pour remise aux normes de la cuisine : remplacement du gaz par l'électricité, mise en place de plafond coupe-feu, remplacement des portes, pose d'une cloison séparant le tableau électrique, remplacement de la hotte. Cette salle, qui perd sa fonction de bar, devient donc une cuisine à part entière. Ces travaux terminés, la commission de sécurité a donné son feu vert le 18 décembre, avant mise à disposition de la salle pour les activités associatives et les particuliers.

Dans la poursuite de notre programme de réhabilitation du patrimoine communal, c'est au tour de la mairie qui investit l'ancienne salle de classe des filles, que certains habitants ont fréquentée. Ces travaux permettent d'atteindre plusieurs objectifs :
- offrir un meilleur accueil à tous les publics ;
- offrir des bureaux aux agents et aux élus pour vous recevoir en toute confidentialité et échanger sur vos projets et souhaits ;
- entretenir le patrimoine immobilier communal et en même temps permettre des économies d'énergie ;
- transférer la salle du conseil municipal se trouvant à l'étage dans l'actuel bureau de la mairie en la rendant accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette salle servira aussi pour les mariages et cérémonies diverses.

Structures d'hébergement
butte du Châtelet

Notre camping s'est doté de structures en bois et toiles qui ont fait le bonheur des touristes cet été. Étant sur site classé, ces structures n'étaient toutefois pas équipées de salles d'eau et de sanitaires individuels. Pour répondre à la demande de la clientèle et augmenter le niveau d'activité du camping, trois structures d'hébergement à base de containers maritimes, avec un bardage bois, seront installées sur la butte du Châtelet. Adaptées aux personnes à mobilité réduite, elles pourront accueillir un couple avec deux enfants, et seront équipées des commodités nécessaires. Le coût du projet de 230 000 euros bénéficie de 160 000 euros de subventions provenant de la région Poitou-Charentes, de l'État, de la CAN et du Conseil général des Deux Sèvres. Nous tenons à remercier ces partenaires pour leur accompagnement.

///édito

Chers administrés,

Malgré la crise qui touche le pays et l'économie mondiale, des projets ont vu le jour dans votre commune. En 2013, l'effort a essentiellement porté sur la réhabilitation des bâtiments communaux afin de respecter les normes d'accessibilité en vigueur : la mairie, le logement situé au-dessus du Châtelet, ainsi que la salle des fêtes de Sansais. Sans ces travaux, l'administration nous aurait contraints de les fermer. C'est aussi l'année de l'extension de la CAN à la commune de Germond Rouvre et des quinze communes de Plaine de Courance. Cet élargissement, qui prend effet au 1er janvier 2014, aura peu ou pas de conséquences sur votre quotidien ou votre fiscalité. Les travaux de sécurité et d'assainissement prendront un peu de retard, par manque de subventions.
L'autre nouveauté concerne les rythmes scolaires : nous avons fait le choix de la semaine de 4,5 jours et les enfants bénéficient désormais d'activités périscolaires durant trois heures par semaine.
L'année 2014 sera, elle, l'année des scrutins : les municipales les 23 et 30 mars, les européennes fixées au 25 mai en France métropolitaine, les sénatoriales en septembre, pour la moitié des sièges de sénateurs.
Ce numéro de *Paroles de pigouille* – et le site Internet sansais-lagarette.com – vous propose des éclairages sur chacun de ces sujets.
Enfin, à l'heure où nous écrivons ces lignes, Nelson Mandela s'est éteint. Ce défenseur des droits de l'homme, qui a passé un tiers de sa vie en prison afin de libérer son peuple de l'apartheid, manquera sur l'échiquier mondial. Notre façon de lui rendre hommage est de se rappeler l'une de ses citations : « *J'ai parcouru ce long chemin vers la liberté. J'ai essayé de ne pas hésiter, j'ai fait des faux pas. Mais j'ai découvert le secret : après avoir gravi une haute colline, on trouve seulement qu'il y a beaucoup de collines plus hautes à gravir. Cela m'a pris du temps.* »
Votre conseil municipal vous souhaite une bonne et heureuse année, et vous invite au Châtelet **le samedi 11 janvier 2014 à 11 heures** pour fêter ensemble, et dans la bonne humeur, 2014.

Rabah Laïchour

…erge Nebas et les enfants de Sansais

Plantations

QUE D'ARBRES !

DES PLANTATIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES AVEC LES ENFANTS DE SANSAIS-LA GARETTE. SERGE NEBAS DE L'ASSOCIATION PAR L'INSERTION POUR LA PROTECTION ET L'ENTRETIEN DU MARAIS POITEVIN (AIPEMP) EXPLIQUE…

Rabah Laïchour : Pouvez-vous nous présenter l'AIPEMP ?

Serge Nebas : C'est une association d'insertion fondée en 2004 qui emploie trente personnes en difficulté sociale (contrats aidés), dont vingt et une pour le volet environnemental. Les ressources financières de l'AIPEMP sont constituées de fonds publics. Nos domaines d'intervention sont : l'entretien des pistes cyclables, l'aménagement et la restauration du marais (le PARM), la destruction des nuisibles et en particulier les ragondins, et le maraîchage bio, dernière activité à avoir vu le jour. Nous intervenons sur vingt et une communes du marais qui participent à l'opération. Le Conseil général, l'Europe et la région Poitou-Charentes sont nos autres partenaires pour le financement.



Certification des peupliers

La commune a bénéficié en 2011 d'une aide à la reconstitution d'alignements de peupliers. Le contrat de plantation stipulait : *« l'ensemble des plants doivent être certifiés via le système PEFC (programme de reconnaissance et de certification forestière). »* Un plan de gestion forestière est donc en cours de finalisation afin d'obtenir cette certification. Les exigences PEFC, nombreuses (se former et s'informer sur les pratiques de gestion forestière, planifier et mettre en œuvre une gestion durable de la forêt, adopter des mesures de préservation de la biodiversité et de protection des sols et de l'eau, et de maîtrise des risques, s'assurer de la qualité des travaux forestiers, promouvoir la certification forestière PEFC) sont définies dans un cahier des charges. Tous les aspects (économiques, environnementaux) seront ainsi intégrés pour planifier la gestion, l'entretien et l'exploitation de ces peupliers et tenir compte des réglementations en vigueur sur le marais, de la gestion des parcelles par une approche multifonctionnelle (agroforesterie).

468 peupliers plantés
228 peupliers vendus
Chiffres 2013

R.L. : Parlez-nous plus précisément de ces plantations…

S.N. : Les plants proviennent, pour la plupart, du lycée horticole de Niort. Le principe est de retrouver, dans dix ans environ, toutes les strates d'une haie, tout en mettant en place des espèces anciennes. Les essences sont choisies en cohérence avec le climat et la nature du sol. Le paillage favorise l'enracinement qui se fait environ en trois ans ; il facilite aussi, par la suite, le travail d'entretien des agents communaux. 300 mètres linéaires de haies ont été plantés jusque-là sur la commune de Sansais, et c'est le quatrième programme.

R.L. : Quels sont les autres apports d'une telle expérience ?

S.N. : C'est une action enrichissante à double titre.

- Les enfants, par leur attention et leur participation directe à la plantation, sont ainsi sensibilisés. Ils aiment naturellement la nature, l'objectif est qu'ils puissent reproduire ce geste. Le fait de personnaliser le plan par un étiquetage comportant leur nom participe à cette sensibilisation.
- Les agents de l'AIPEMP, eux, tirent des bienfaits personnels et professionnels de l'expérience : personnels par le contact naturel avec les enfants qui leur procure un sentiment d'utilité, professionnels car ils sont valorisés dans cette transmission de gestes techniques.

Bilan

QUOI DE NEUF au camping ?



Du 12 avril au 30 septembre 2013, le camping a comptabilisé 724 entrées, c'est bien mieux que 2012 (533). Certes, la Semaine fédérale a gonflé les chiffres, mais ce succès est surtout dû aux bungalows toilés occupés à plus 50 % : un bon score. Les visiteurs viennent pour le cadre naturel. Ils nous connaissent essentiellement par Internet. Notons par ailleurs que nous avons reçu des appréciations très positives concernant le personnel d'accueil et d'entretien.

Quoi de neuf en 2013 ?

L'année dernière a été le point de départ d'une grande mutation pour le camping l'Îlot du Chail : apparition du logiciel de réservation, puis des quatre bungalows toilés. Dans le souci de préserver l'environnement, des « mousseurs » diminuant le débit d'eau ont été installés sur les robinetteries, ainsi qu'un chauffe-eau solaire. Une cabine « maman-bébé » fournissant un espace de toilette plus confortable accueille les tout-petits, et il est possible de louer un kit bébé à l'accueil. Une machine à laver a été installée et a d'ailleurs rencontré un vif succès, à en croire les questionnaires de satisfaction distribués aux campeurs.

Et pour 2014 ?

Le camping poursuit sa mutation avec un balisage lumineux et des lampadaires fonctionnant uniquement à l'énergie solaire. Une nouvelle aire de jeux répondant aux normes d'accessibilité sera installée.

Pour les pêcheurs, un ponton, également accessible aux personnes à mobilité réduite, sera aménagé. Enfin, la pose d'un plafond ou d'un système de fermeture des sanitaires est à l'étude. Les idées et les projets ne manquent pas !

Transfert de la piscine

Le 25 novembre dernier, le conseil de communauté de la CAN a voté à l'unanimité le transfert de la gestion de notre piscine. Elle faisait en effet partie, avec celle de Magné, des dernières piscines non transférées à la CAN. De 2009 à 2011, votre municipalité, avec le soutien de la région Poitou Charentes et de l'État, avait procédé à certains travaux. Mais le coût des mises aux normes ne pouvait plus être supporté par la commune de Sansais : les travaux ont été estimés à près de 400 000 euros. Ils portent sur la réfection des plages, des vestiaires et sanitaires, ainsi que les accès pour les personnes à mobilité réduite. Cette piscine, qui date des années soixante-dix, est très fréquentée par les usagers du camping et des enfants des centres de loisirs.

Quoi de neuf sur la commune ?



Les symboles de la République – devise « Liberté, égalité, fraternité », drapeau tricolore assorti du drapeau européen – ont été apposés conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. La charte de la laïcité et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sont aussi affichées.

Le mur du parking de la salle des fêtes de Sansais se dégradait. Il est aujourd'hui refait à neuf, en accord avec les voisins, M. et Mme Formey, qui ont participé financièrement à sa remise en état, compte tenu de sa mitoyenneté. Nous les remercions.

La numérotation des maisons des Cabanes de Sansais, Néron, Brillauvin, et la Mote Jacquelin sera effectuée pour faciliter la distribution du courrier par La Poste.



Des défibrillateurs équipent la salle des fêtes du Châtelet ainsi que la cour de l'école. Celui à l'entrée de la salle du Châtelet est destiné à venir au secours des personnes fréquentant la salle, mais aussi les occupants du centre de loisirs, du camping et de la piscine. Celui situé à l'école s'adresse aux enfants, aux utilisateurs de la garderie, de la bibliothèque, comme aux personnes se trouvant dans l'enceinte des locaux de la mairie et de la salle des fêtes de Sansais. Un mode d'emploi facile d'utilisation est à votre disposition.



Martine Portet (à droite) et la vice-présidente de la MFR

Les questions du transport vers le centre de loisirs de Magné et du repas le midi se posaient le mercredi, avec les nouveaux rythmes scolaires. En partenariat avec la Maison familiale et rurale du Marais poitevin de La Garette, ces services sont assurés : le minibus de la MFR vient chercher les enfants de la commune (sept inscrits) pour déjeuner à la MFR, et les conduit à l'école de Magné où ils sont récupérés le soir par les parents. Nous tenons à adresser nos remerciements à Martine Portet, directrice MFR, et son équipe, pour ce service.





ASSAINISSEMENT, SÉCURITÉ… Où en sommes-nous des travaux ?

DE NOMBREUX TRAVAUX ONT VU LE JOUR, D'AUTRES SONT TOUJOURS EN COURS. PAROLES DE PIGOUILLE FAIT LE POINT SUR LES ÉVOLUTIONS À VENIR…

Sécurité

Nous étions en attente des aides pour débuter les travaux de sécurité qui concernent, notamment, le conseil général en charge des routes départementales. Des aménagements vont débuter aux entrées du village de Sansais et sur la traversée de La Garette, grâce aux aides qu'ils nous ont accordées. La demande effectuée auprès des services de l'État n'a pas reçu d'avis favorable : le dossier a été de nouveau déposé pour les dotations 2014.



L'ajournement du projet d'assainissement (voir ci-après), et la déviation des poids lourds par Sansais-La Garette jusqu'en avril 2014, du fait des travaux de voirie au lieu-dit Sevreau (communes de Niort et Magné) ne facilitent pas la réalisation de ces aménagements. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier, indispensable pour la sécurité de tous.

Assainissement

Le précédent numéro de *Paroles de Pigouille* vous faisait part du démarrage imminent des travaux d'assainissement collectif sur le village de Sansais. Après mesure du linéaire présent sur la commune par un cabinet spécialisé dans le domaine, l'Agence de l'eau, en charge du financement de près de 35 % des investissements (estimés à plus de 600 000 euros) a demandé la construction d'une mini-station d'épuration sur notre commune. Les travaux portaient en effet sur le raccordement de la majorité du bourg de Sansais, mais aussi au Gué ainsi qu'au lieu-dit « l'Ouchette » à Magné. Des contacts sont donc en cours avec des propriétaires de parcelles longeant la route du Gué afin d'acquérir 3 000 m² environ, permettant d'installer cet équipement. La CAN, en charge de cette compétence, a confié l'achat à la Safer. Ce dossier devrait voir le jour au cours du premier semestre 2014. À suivre…

Plan local d'urbanisme (PLU)

Les révisions du PLU s'effectueront en deux temps. Nous procéderons, dans les semaines à venir, à une révision allégée ne concernant que certains cas litigieux et, à la marge, une partie des orientations d'aménagement.
Une révision générale aura ensuite lieu. Elle demandera, elle, plus de temps et tiendra compte de toutes les demandes des administrés. La procédure reste la même que pour la révision du POS ; la population sera informée des changements à opérer grâce à une enquête publique.

Le personnel de la commune et les élus se tiennent à votre disposition pour vous renseigner sur cette procédure. Une fois à terme, de nouveaux changements pourraient intervenir dont, dans les années à venir, les PLU intercommunaux.

MISE EN PLACE des rythmes scolaires

APRÈS CONCERTATION ENTRE LES TROIS COMMUNES DE SANSAIS, AMURÉ ET SAINT-GEORGES DE REX, ET UN VOTE DE CHAQUE CONSEIL MUNICIPAL, LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A ÉTÉ MISE EN PLACE À LA RENTRÉE 2013. MARIE-CÉCILE CHOLLET, PRÉSIDENTE DU SIVS, RACONTE…

Ce changement a concerné, cette année, 150 élèves de l'école maternelle de la petite section à la grande section de La Gorre ; des CP et CE1 de Saint-Georges de Rex ; des CE2, CM1 et CM2 de Sansais.

Concertation, communication…

Les maîtres mots de la mise en place de la réforme ont vraiment été concertation et communication. Les élus du SIVS ont débuté leur réflexion par un échange permettant de peser le pour et le contre de la mise en place de la réforme dans nos écoles, et ce, dès la rentrée 2013.
La concertation s'est aussi effectuée avec les enseignants de chaque école. Objectif : faire en sorte que ce projet basé sur le rythme de l'élève à l'école, se réalise de la meilleure manière possible pour les principaux intéressés, les enfants. C'est ainsi que nous avons décidé que l'activité périscolaire aurait lieu à Sansais de 15 h 45 à 16 h 20 et de 15 h 45 à 16 h 30 à Saint-Georges de Rex. Le temps périscolaire de la maternelle a lieu après le déjeuner, organisé, la plupart du temps, avec des histoires contées et de la motricité.
Une réunion d'information à destination des parents a également eu lieu en mai 2013, afin d'échanger et de donner de la visibilité aux parents du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

… et du travail !

Le travail effectué par les élus et le personnel, une bonne dose d'organisation ont contribué à faciliter la mise en place des nouveaux rythmes. Travail, car notre volonté a été de réfléchir, et proposer des activités afin de faire de ce temps périscolaire, un moment différent du moment de la garderie « classique ».
• C'est ainsi qu'un pôle animation aux activités diverses – expression corporelle, activités sportives ou artistiques – a vu le jour.
• Nous avons passé un contrat avec Sports pour tous, qui propose chaque jeudi à Sansais et à Saint-Georges de Rex des activités sportives.
• La Frênaie, intervient également avec les enfants autour de sujets liés à l'environnement, et plus précisément sur le sujet de La migration.
• Enfin merci à la Ronde culturelle, qui a adapté son horaire d'ouverture et ses tarifs d'adhésion pour que chaque mardi soir la bibliothèque de Sansais soit ouverte aux enfants. Ce temps est très apprécié des élèves.
Marie-Cécile Chollet conclut : « *Le travail de tous a été plutôt serein. Il a fallu un temps d'adaptation aux élèves avant d'intégrer que la sonnerie de 15 h 45 n'était pas synonyme de départ en bus vers la maison. Après quelques mois, le bilan est plutôt positif.* »
Et qui ne peut que satisfaire : rappelons que le temps périscolaire dans nos écoles est volontairement gratuit.



Activités à l'École du sport

ET SI… on s'y mettait tous ?

« Apprenons à vivre ensemble, sinon nous mourrons comme des idiots. »
Pasteur Martin Luther King

Stationnement des véhicules

Des véhicules sont régulièrement stationnés en dehors des emplacements prévus à cet effet. Rappelons la réglementation en vigueur et, en particulier, les articles du code de la route (R417-9 et R417-10) dont extraits : « *sont notamment considérés comme dangereux l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, virages* » ; «*est considéré comme gênant la circulation publique ou le stationnement d'un véhicule : sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons* ».

Brûlage des déchets

Le brûlage de végétaux à l'air libre est interdit. La circulaire du 18 novembre 2011 stipule : « *Dès lors que les déchets verts peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit. Par ailleurs, les entreprises d'espaces verts et les paysagistes sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation (broyage sur place, apport en déchetterie ou valorisation directe), ce qui proscrit le brûlage.* » Cette interdiction se justifie par le rejet dans l'air de polluants (dioxines, furanes, composés organiques volatiles, oxydes d'azote, particules…).
Les déchetteries sont à votre disposition au Vanneau, Frontenay Rohan Rohan et Magné.

Bruit

L'article R 1334-31 du code de la santé publique indique que « *aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. Et cela qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* ».
Ainsi les canons anti-oiseaux pour protéger les cultures ne doivent pas fonctionner du coucher au lever du soleil et leur implantation est interdite à moins de 200 mètres des habitations, écoles.



RECHERCHES sur l'histoire de vos villages

L'atelier « Histoire et patrimoine », basé au centre social et culturel du marais, effectue des recherches sur l'histoire locale et sur le passé des communes qui portent sur différents aspects de l'histoire locale : monuments divers (fontaines, fours…) ; architecture (maisons originales, écoles, châteaux, ponts…) ; documents écrits : productions d'auteurs locaux (livres, poésie, romans, historique…); vie des associations, témoignages, métiers ; photos. Cet atelier est ouvert à toutes les personnes intéressées par cette activité, qui peuvent contacter la mairie ou Michel Toussaint, rue des Gravées à La Garette, Tél. 05 49 35 94 45.

COMITÉ DE JUMELAGE

Les habitants de Sansais-La Garette étaient invités, le 4 octobre dernier, à découvrir les résultats de l'enquête, menée durant l'été, et qui visait à recueillir leurs souhaits en matière de projet de jumelage. Après discussion, les participants ont chargé les membres du bureau d'étudier la possibilité d'un jumelage avec une commune irlandaise. Les habitants de Sansais-La Garette intéressés par ce projet ou ayant des relations irlandaises, susceptibles de le faire avancer sont invités à se faire connaître auprès de Loïc Loiseau (loiseau.loic@bbox.fr, 05 49 26 60 71) ou Jean-Luc Jamin (jean-luc.jamin@wanadoo.fr, 05 49 35 86 97).

DON DU SANG ? Un don qui ne coûte rien !

90 % des personnes jugent le don du sang utile
4 % donne !



La deuxième collecte organisée à la salle polyvalente de Frontenay Rohan Rohan le 2 novembre 2013 a connu une fréquentation égale à celle du mois de juillet : 56 donneurs.
Les prochaines collectes auront lieu **les jeudi 2 janvier, vendredi 30 mai, jeudi 31 juillet et mercredi 26 novembre 2014.** Toutes se dérouleront de 16 heures à 20 heures à la salle polyvalente de Frontenay Rohan Rohan. Les membres de l'amicale vous y accueilleront et vous accompagneront durant votre parcours.

BIEN-VIVRE et bien vieillir !

Depuis plusieurs années, le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) propose aux personnes de plus de 60 ans diverses activités ludiques autour de la prévention santé et du bien vieillir. Le 10 octobre dernier, le Châtelet accueillait, en collaboration avec la MFR du Marais poitevin, le Parc interrégional du Marais poitevin et le Centre social et culturel du Marais, « Les balades des clés du bien vivre », sous forme d'ateliers mémoire, nutrition, physique, convivialité. 30 personnes se sont, au total, mobilisées et 25 élèves de la MFR ont aussi contribué à la réussite de cet après-midi. 96 personnes ont participé aux activités : découverte du marais (2 km, 4 km et 9 km) avec démonstration de marche nordique, atelier mémoire, jeux de société, atelier nutrition, vannerie, expo photos, dégustation de produits locaux, dans les locaux de la MFR initiation au Qi Gong. Merci à tous les bénévoles !



OVNI À SANSAIS

Le 30 novembre 2013, la commune a accueilli l'Orchestre à vent de Niort (OVNI) pour offrir, à l'occasion de la sainte Cécile, patronne des musiciens, un concert gratuit d'une heure au Châtelet à La Garette. La commune avait déjà reçu le 13 juillet, dans le cadre des Eurochestries (qui œuvrent avec l'OVNI) un groupe de vingt-deux musiciens, de 9 à 19 ans, originaires d'Espagne : La Sinfonietta de Saint François De Paula. Cette prestation avait connu un vif succès si l'on en juge l'enthousiasme du public face à ces jeunes virtuoses dirigés par un chef d'orchestre d'origine russe, non moins talentueux, Archil Poschkua.

COMBIEN SOMMES-NOUS ?

Du 16 janvier au 15 février 2014, vous allez être recensés. Cette opération détermine en particulier la participation de l'État au budget de la commune. Elle permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement… Votre participation est essentielle : c'est avant tout un devoir civique.
Les deux agents recenseurs sont Christophe Barbe (partie sud de la commune - photo ci-contre) et Gaëtan Rogeon (partie nord - photo de gauche). Ils sont encadrés par un coordonateur communal : Marie-Claude Collet.
Au cours de leur visite, ils vous remettront des questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Ils seront munis d'une carte officielle. Merci de leur réserver le meilleur accueil.
Pour plus d'informations : www.le-recensement-et-moi.fr ou à la mairie au 05 49 04 51 73

À noter

ÉLECTIONS, CE QUI CHANGE

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars prochains. Vous trouverez joint à ce journal une plaquette élaborée par le ministère de l'Intérieur et l'Association des maires de France (AMF) précisant les modifications propres aux communes de moins de 1 000 habitants :
- les électeurs ne pourront plus voter pour une personne qui n'est pas candidate ;
- vous devrez présenter obligatoirement une pièce d'identité afin de pouvoir voter.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Bienvenue aux nouveau-nés !
Éréna DEMAY, le 13 août 2013
Évangélyne HÉBERT, le 9 septembre 2013
Luis GAILLARD, le 17 septembre 2013
Louise BERNON, le 12 novembre 2013

MARIAGES

Félicitations aux jeunes mariés !
Abdoul MBAYE et Maïmouna SARR, le 13 juillet 2013
Olivier Gagnard et Fanny MICHONNEAU, le 24 août 2013

DÉCÈS

Adieu à…
André AUDEBERT, le 14 août 2013
Nathalie MISBERT, le 9 août 2013
Christiane BREUIL, le 30 août 2013
Francine BOILEAU, le 5 septembre 2013
Anne-Marie PLOQUIN, le 7 novembre 2013
Pierre MAIRE, le 9 novembre 2013
Raymond LECHEVALLIER, le 11 novembre 2013
Robert COLLIN, le 14 novembre 2013

NUMÉROS UTILES

// Mairie : 05 49 04 51 73
Ouverture le lundi, de 15 h 00 à 18 h 00
Les mardis, jeudis et vendredis : de 10 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00
// SAUR : 02 53 59 40 00
// Camping de La Garette : 05 49 35 00 33
// Piscine : 05 49 24 73 28
// Assainissement de la Can : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 : 06 07 41 49 10 - en dehors de cette période : 06 77 64 14 74
http://www.agglo-niort.fr/-Assainissement-
// Agence postale de Sansais : 05 49 04 51 70
Ouverture du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 15 h 30. Le samedi, de 10 h 00 à 12 h 00
// Garderie et École de Sansais : 05 49 05 11 35
// Gendarmerie de Frontenay-Rohan-Rohan : 05 49 04 50 03

PAROLES DE PIGOUILLE

Pour participer à Paroles de pigouille, envoyez vos articles, photos à la mairie ou par mail à : mairie-sansais@orange.fr.

Paroles de Pigouille est le journal de la commune de Sansais-La Garette, le bourg 79270 Sansais Tél. 05 49 04 51 73
Directeur de la publication : Rabah Laïchour.
Ont contribué à ce numéro : Stéphane Flouquet, Marie-Cécile Chollet, Marie-Claude Collet, Ghislaine Gaudin, Rabah Laïchour, Sophie Laine.
Crédits photos : commune de Sansais, Fotolia.
Maquette : Plume de Comm
Impression sur papier respectueux de l'environnement par les Impressions Dumas Niort - Tirage : 330 exemplaires

www.sansais-lagarette.fr